la Une

Les services municipaux à l'écoute des Goulainais

Afin de proposer un service de proximité optimisé et d'améliorer la relation à ses usagers, un accueil centralisé en mairie a été mis en place pour toutes les demandes administratives et techniques. Une nouvelle organisation qui vise avant tout un objectif : simplifier le quotidien des Goulainais. Le point sur les démarches qu'il est possible d'effectuer au 2 rue Victor Hugo.

URBANISME

Relocalisé en mairie, le service Urbanisme – Foncier répond à toutes questions concernant le cadastre, le zonage du Plan Local d'Urbanisme [PLU] ou une problématique foncière

- **sur rendez-vous** le lundi après-midi de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 45 à 12 h,
- **par téléphone** au 02 40 54 92 22, aux heures et jours d'ouverture de la mairie **[cf page 8],**
- **par mail,** à urbanisme@hautegoulaine.fr

Mairie ou Agglo, à qui s'adresser ?

- **Se renseigner sur son projet de construction, de rénovation ou d'extension** > AGGLO

02 28 00 88 88 - urbanisme@clissonsevremaine.fr
habiter.clissonsevremaine.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (hors mardi et jeudi matins). Accueil uniquement sur RDV.

- **Déposer son permis de construire ou sa déclaration préalable** > MAIRIE & AGGLO
  >> En ligne sur sig.clissonsevremaine.fr/guichet-unique/Login/Particulier
  >> Par courrier ou dépôt papier en mairie
- **Suivre l'avancée de sa demande d'urbanisme** > MAIRIE & AGGLO
  >> En ligne sur sig.clissonsevremaine.fr/guichet-unique/Login/Particulier
  >> Par mail, téléphone ou sur RDV en mairie
- **Consulter un dossier d'urbanisme** > MAIRIE
- **Obtenir les formulaires de demande** > MAIRIE
  ou sur service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
- **S'informer sur une parcelle ou la réglementation du PLU** > AGGLO
- **En cas de problème d'adressage** > MAIRIE
- **Connaître les servitudes du terrain** > MAIRIE
- **Consulter des archives** > MAIRIE

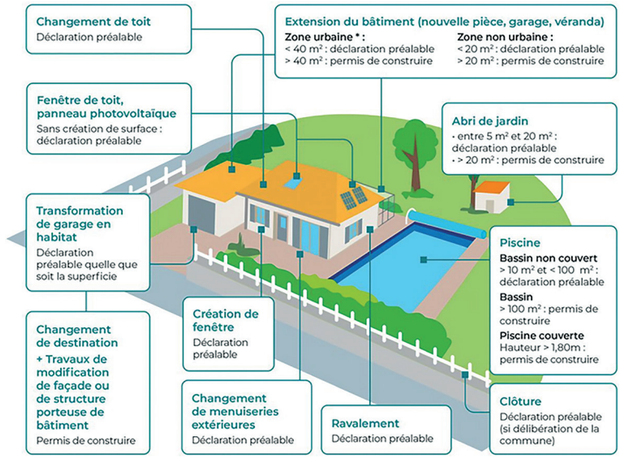

CITOYENNETÉ

Inscription sur les listes électorales

- Se rendre sans RDV à l'accueil de la mairie, muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, de son ancienne carte électorale
- S'inscrire en ligne sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396**

Recensement citoyen

- à réaliser sans RDV par tous les jeunes de 16 ans dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire
- se présenter en mairie, muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents

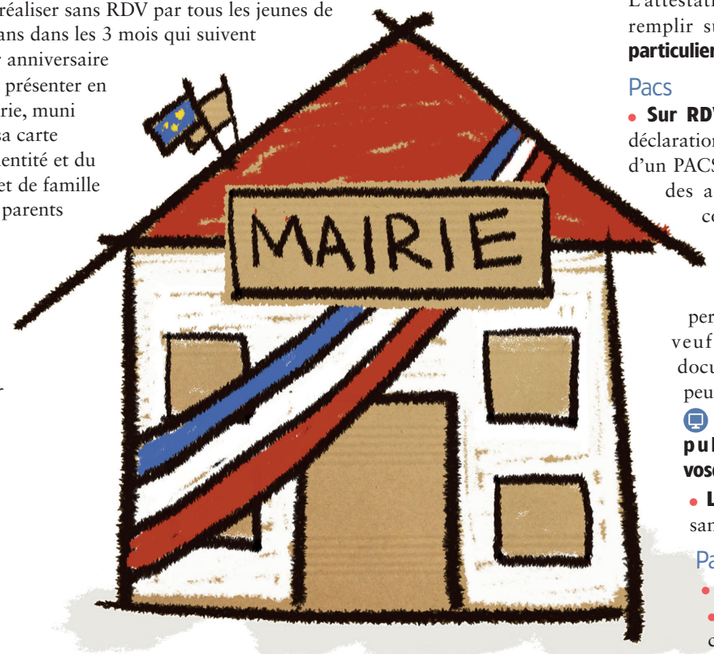

AUTRES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Actes administratifs de la mairie et du CCAS
Consultables en mairie et désormais en ligne sur **hautegoulaine.fr/votre-commune/actes-administratifs**

- Attestation d'accueil
Prise de RDV sur place, par téléphone au 02 40 54 92 22 ou par mail à mairie@hautegoulaine.fr pour remplir le dossier

- Légalisation de signature – Sans RDV, se présenter muni de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

- Copies certifiées conforme – Sans RDV
+ d'infos sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1412**

RÉSERVATION DE SALLE(S)

06 79 75 59 50 - reservations.salles@hautegoulaine.fr
hautegoulaine.fr/loisirs/location-de-salles

ÉTAT CIVIL

Mariage

- Retirer le dossier **maximum 1 an avant la date souhaitée**
- Déposer le dossier complet **sur RDV**
- Rencontrer le Maire

À noter : La mairie ne fournit plus de certificat de vie commune. L'attestation sur l'honneur est à remplir sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433**.

Pacs

- **Sur RDV** – sont à fournir une déclaration conjointe de conclusion d'un PACS et convention de PACS, des attestations de résidence commune et d'absence de lien de parenté, les actes de naissance et pièces d'identité des 2 personnes. Pour les divorcés, veufs ou étrangers, des documents complémentaires peuvent être demandés.

+ d'infos sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144**

- **Le modifier et le résilier** sans RDV

Parrainage civil

- Retirer un dossier
- Déposer le dossier complet **sur RDV**
- Rencontrer le Maire

Reconnaissance

Demande à effectuer sans RDV, en présence du et/ou des parents, muni(s) de la pièce d'identité et du justificatif de domicile pour les 2 parents

Décès - cimetière

- Acheter une concession sans RDV
- Renouveler sa concession sur RDV

+ d'infos sur **cimetiere.gescime.com/haute-goulaine-cimetiere-44116**

Actes d'état civil

4 solutions possibles pour obtenir **un acte de naissance, de mariage ou de décès :**

- **par courrier** adressé à Mairie - 2 rue Victor Hugo - CS 22667 HAUTE-GOULAINE - 44126 Vertou cedex 1
- **sur place,** à l'accueil de la mairie
- **en ligne** sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359**

Dans tous les cas, seront à fournir un justificatif d'identité et la preuve de filiation : carte d'identité ou passeport + livret de famille + nom et prénom des parents de la personne concerné par l'acte (sauf pour les actes de décès).

Duplicata du livret de famille

Demande à réaliser sans RDV, muni de sa pièce d'identité, en cas de perte, vol, détérioration, divorce ou séparation

Changement de nom- prénom

- se renseigner sur place, par téléphone au 02 40 54 92 22 ou par mail à etatcivil@hautegoulaine.fr
- Retirer son dossier en mairie ou sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31778**
- Déposer le dossier complet **sur RDV**

Cette liste est non exhaustive

Pour toutes précisions ou autres démarches, **contacter la mairie** :
2 rue Victor Hugo - **02 40 54 92 22 -** mairie@hautegoulaine.fr

Horaires d'ouverture

- **Du lundi au vendredi,** 8 h 45 à 12 h et 14 h à 17 h 30
Sauf le jeudi fermé l'après-midi
- **Samedi**, 9 h à 12 h

3 QUESTIONS À...

Fabrice Cuchot
MAIRE

Vivre à Haute-Goulaine : ***Pourquoi avoir décidé de fermer au public le Centre Technique Municipal ?***

Fabrice Cuchot : Cette décision fait suite à une réorganisation des services municipaux en interne, liée notamment à l'évolution des besoins des usagers et à l'arrivée de nouveaux agents. Pourvoyeur d'un grand nombre de demandes, qu'elles soient physiques ou téléphoniques, le bureau de l'Urbanisme - Foncier a ainsi été relocalisé en mairie, offrant des plages horaires plus étendues. Ce déménagement acté, il n'était plus utile de garder le Centre Technique Municipal ouvert au public. Il reste cependant joignable par mail et sur rendez-vous pour toutes questions relatives à la voirie, aux bâtiments, aux espaces verts et publics.

VHG : ***En quoi cela va renforcer la proximité avec les habitants ?***

FC : Un accueil centralisé en un même lieu, c'est la garantie d'un suivi coordonné et optimisé des demandes des Goulainais. Cela permet également de simplifier leurs démarches. Que ce soit pour un acte d'état civil, une autorisation d'urbanisme ou pour récupérer la clé d'une salle municipale, il leur suffit de se rendre en mairie ou de la contacter pour être informé et/ou pris en charge.

VHG : ***Quelles sont les nouveautés à attendre d'ici la fin du mandat concernant les services municipaux ?***

FC : Pour renforcer toujours plus la proximité avec les Goulainais, une application mobile sera lancée à l'été. Dans le même esprit que pour la mairie, toutes les informations utiles à leur quotidien seront centralisées en un même lieu : leur poche ou leur sac à main ! Pour savoir ce que mangent leurs enfants ce midi, connaître les travaux menés sur la commune et les éventuelles incidences sur la circulation, trouver un artisan ou encore consulter les événements qui ont lieu sur Haute-Goulaine, il leur suffira de dégainer leur smartphone. Pour toute autre question ou pour un simple échange, je poursuis mes rencontres avec les habitants et sans rendez-vous, 1 samedi par mois (ndlr : prochaines dates samedis 17 mai et 28 juin, de 10 h à 12 h **[cf page 20]**).

la Une

>> Horaires et coordonnées en page 8

L'agence postale communale & France Services, facilitateurs du quotidien

Depuis près de 3 ans, France Services et l'Agence postale communale accompagnent les Goulainais dans leur vie de tous les jours, sur des missions bien distinctes et spécifiques. Rappel des raisons qui poussent les habitants à franchir le seuil de leur porte, au 15 place Beau Soleil.

>> Les règles d'or de Marina et Arnaud, les 2 agents au service des Goulainais...

... pour s'assurer que son courrier arrive bien à destination

- noter le nom et l'adresse du destinataire de manière lisible, en bas à droite de l'enveloppe
- veiller à ce que l'espace en haut à droite reste vierge pour permettre l'affranchissement
- inscrire son nom et adresse au verso

... pour retirer un courrier ou un colis

- ne pas oublier sa carte d'identité
- en cas d'absence ou d'impossibilité de se déplacer, demander à un proche en lui fournissant l'avis de passage complété et signé par ses soins ainsi que sa carte d'identité – cette personne désignée devra être également munie de sa propre pièce d'identité

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pourquoi se rendre à l'agence postale communale ?

- Affranchir lettres et colis
- Acheter des timbres, colissimos et autres "prêt-à-poster"
- Envoyer des recommandés, y compris à l'étranger
- Retirer colis et recommandés
- Réexpédier son courrier
- Et tous les autres services de la Poste...

VS

BUREAU DE POSTE

Dans quels cas se déplacer dans un bureau de poste* ?

- Retrait ou dépôt supérieur à 500 € par semaine
- Conseils financiers
- Souscription à un contrat de réexpédition du courrier pour une personne décédée
- Validation de son identité numérique
- Réclamation en lien avec la distribution du courrier

*Basse-Goulaine ou Vertou, pour les plus proches

LE CHIFFRE À RETENIR !

4124 c'est le nombre d'opérations réalisées par l'agence postale communale sur le 1er trimestre 2025, soit une moyenne de **83 opérations par jour.**

FRANCE SERVICES ORIENTE ET AIDE LES GOULAINAIS DANS LEURS DÉMARCHES

- **CAF [Caisse des Allocations Familiales]** Création de compte, demande de la prime d'activité, RSA, allocation(s) enfant ou logement, grossesse...
- **Assurance Maladie [CPAM] :** Attestation de droits, demande de carte vitale, ouverture et accès au compte Ameli...
- **Assurance Retraite [Carsat] :** Relevé ou rectification de carrière, demande de retraite, allocation veuvage, conditions de départ (âge, taux...)...
- **Chèque énergie :** Conditions d'éligibilité et d'utilisation, création du compte, accompagnement des bénéficiaires...
- **Impôts – Finances publiques :** Création de l'espace particulier, déclaration de revenus, paiement en ligne, taxes, timbres fiscaux, gérer mes biens immobiliers...
- **France Rénov :** Création de compte, dépôt de dossier MaPrimeRénov' et Ma PrimeAdapt', demande de paiement...
- **France Titres (ex-ANTS*)**

>> Permis de conduire et carte grise (ou certificat d'immatriculation) : perte, vol, duplicata, vente ou achat d'un véhicule, visite médicale suite à une suspension ou un retrait...

>> Carte d'identité et passeport : pré-demande en ligne et prise de RDV

- **France Travail (ex-Pôle Emploi)** Inscription, actualisation, prise de RDV, gestion de l'espace personnel, transmission de documents...
- **Urssaf :** Pour les particuliers employeurs, leurs salariés et les auto-entrepreneurs : création de compte, demande d'attestation, dispositifs Cesu+ ou Pajemploi+, crédit d'impôts...
- **MSA [Mutuelle Sociale Agricole]** Pour les agriculteurs : création de compte, demande d'allocations (enfant, veuvage, logement...), déclaration (grossesse, naissance)...
- **Point Justice :** Demande d'extrait de casier judiciaire, aide juridictionnelle...
- **Autres :** accompagnement dans l'utilisation des outils numériques, ordinateurs et imprimante en libre-service

*Agence Nationale des Titres Sécurisés

>> Plus d'exemples de démarches sur **france-services.gouv.fr/demarches-et-services**

Dans quels cas passer son chemin ?

- **Déclaration d'arme** > Système d'Information sur les Armes [SIA]
- **Dépôt de plainte** > gendarmerie
- **Titres de séjour** > préfecture

LE CHIFFRE À RETENIR !

896 c'est le nombre d'accompagnements réalisés par France Services sur le 1er trimestre 2025, pour un total de **622 usagers accueillis**

Les infos de dernière minute de Marina et Arnaud

- **Chèque Énergie -** Habituellement prévu au printemps, l'envoi des chèques énergie est décalé au 2nd semestre 2025 en raison du retard pris dans l'adoption de la Loi de Finances.
- **Déclaration d'impôts 2025 -** Dates-limites pour renvoyer sa déclaration : jusqu'au 20 mai en format papier et jusqu'au 28 mai en ligne. Nouveauté cette année, tout foyer fiscal ayant déjà fait sa déclaration en ligne ne reçoit plus de format papier.